

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.993.2005.TREATIES-2 **Rediffusée** (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRAVAIL DES ÉQUIPAGES DES
VÉHICULES EFFECTUANT DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX
PAR ROUTE (AETR)

GENÈVE, 1 JUILLET 1970

PAYS-BAS : COMMUNICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 2) B)
DE L'ARTICLE 21 DE L'ACCORD¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Dans une communication reçue par le Secrétaire général le 26 septembre 2005, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a notifié au Secrétaire général, en vertu du paragraphe 2 b) de l'article 21 de l'Accord, que bien qu'il ait l'intention d'accepter les propositions d'amendements, communiquées par la notification dépositaire C.N.475.2005.TREATIES-1 du 24 juin 2005, les conditions nécessaires à cette acceptation ne sont pas encore remplies.

Par conséquent, conformément aux dispositions des paragraphes 2 à 5 de l'article 21 de l'Accord, les propositions d'amendements à l'Accord et son annexe seront réputées acceptées seulement si, dans un délai de neuf mois à partir de l'expiration d'un délai de six mois comme indiquée dans ledit article (soit le **24 septembre 2006**), le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas ne présente pas d'objection à la proposition d'amendements.

Cependant, si le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas notifie le dépositaire de son acceptation avant le **24 septembre 2006**, les amendements seront réputés acceptés à la date comme prévu au paragraphe 5) b) de l'article 21 de l'Accord.

Le 6 janvier 2006



¹ Voir notification dépositaire C.N.475.2005.TREATIES-1 du 24 juin 2005
(Propositions d'amendement communiquées par le gouvernement français à l'Accord susmentionné)

Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. De telles notifications sont aussi disponible sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.